

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*

Séance du mois de juin

**Date de convocation :**

09/06/2021

**Date d'affichage :**

23/06/2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2021-06-041**

**Objet de la délibération :**

Acquisition de parts dans la  
Société Publique Locale  
(SPL) Territoire 25

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Représentés : 7

Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire.

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe assistée de Patricia VALLY

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Réjane SIZINE

**Procurations :** Edith REBILLET à Jeanine VIENNET  
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN  
Stéphane PRETRE à Jean-Luc REMOND  
Laurent THIRIOT à Anne BIHR  
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER  
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL  
Marie-France BARRAUX à Valérie BORDY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 27 avril. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la ville de Saint-Vit souhaite procéder à l'aménagement d'un nouveau quartier « Champs Perret » en plein centre-ville.

Cette opération d'ensemblier est détaillée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du plan local d'urbanisme en cours de révision. Cette opération intègre des logements (accession à la propriété et locatifs conventionnés), des bureaux et un hôtel.

La commune souhaite confier l'aménagement de ce secteur à Territoire 25.

Cette délégation d'aménagement n'est réalisable que par la prise de parts dans le capital de la SPL Territoire 25 détenue par Grand Besançon Métropole.

La commune de Saint-Vit souhaite acquérir 200 actions (soit 0.99 % du capital de SPL Territoire 25, détenu par GBM) pour un montant de 20 000 €uros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **Autorise M. le Maire à proposer à Grand Besançon Métropole la cession de 200 parts du capital de Territoire 25 pour un montant de 20 000 €uros.**
- ✓ **Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.**

*Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

